



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département des Alpes-de-Haute-Provence

**Commune de Corbières-en-Provence**

**N° 25/2026**

**Arrêté de délégation du maire à un conseiller municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026.16 en date du 21 mars 2026 , fixant à trois le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Lombino Sandrine en qualité de troisième adjointe au maire en date du 21 mars 2026.

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme Lombino Sandrine 3ème adjointe au maire, les attributions suivantes relatives aux affaires scolaires et au personnel communal.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 25 mars 2026 Mme Lombino Sandrine adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

Affaires scolaires :

- Coéducation et gestion des services périscolaires

Personnel communal :

- Entretien d'embauche et évaluation
- Résolution de conflit
- Organisation des service

**Article 2 :**

L'adjointe déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Madame la préfète des alpes-de-haute-Provence.

Fait à Corbières-en-Provence,

Le 25 mars 2026



Monsieur le Maire,  
Jean-Claude CASTEL